LES PRISES DE POSITION
de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

Registre de transparence de l'Union européenne
N°93699614732- 82

Mai 2016

Enquête publique sur la ligne 17 nord du Grand Paris Express : Avis favorable de la CCI Paris Île-de-France

La ligne 17, réalisée par la Société du Grand Paris (SGP), desservira les plateformes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget, mais également le Parc des expositions de Paris-Nord Villepinte et le territoire de projets du Triangle de Gonesse.
L'enquête publique sur la ligne 17 nord se déroule du 25 avril au 31 mai 2016.

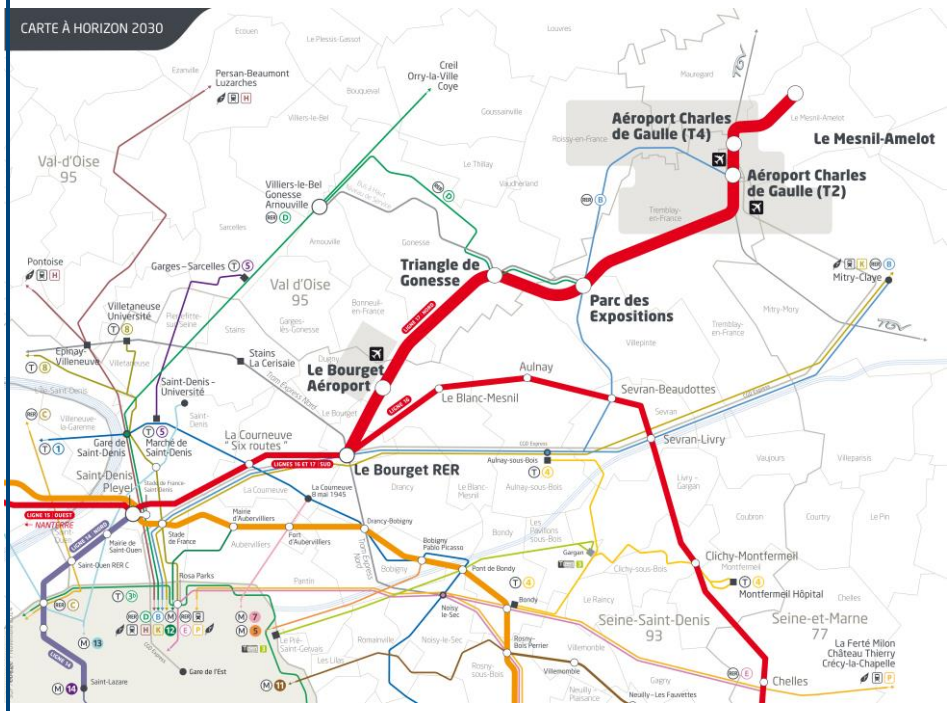

Source : Société du Grand Paris

Caractéristiques de la ligne 17 nord
(Le Bourget RER / Le Mesnil-Amelot) :

- **Travaux concessionnaires : 2017**
- **Travaux d'infrastructure : 2018**
- **Mises en service :**
  - **2024** pour Le Bourget RER / **Aéroport CDG**
  - **2030** pour Aéroport CDG / **Le Mesnil-Amelot**
- **Coût de réalisation : 2,67 Mds€** hors matériel roulant
- **20 km** (dont 6 km en aérien)
- **6 gares** (hors Le Bourget RER), dont Parc des Expositions, aérienne, et Le Mesnil-Amelot, en surface
- **1 site de maintenance à Aulnay-sous-Bois**, commun à la ligne 16

ETAT DE LA QUESTION

— Le Grand Paris Express (GPE) représente un enjeu clé pour les **800 000 entreprises du territoire francilien** qui contribuent à près de **30% du PIB national**. Il permettra de **relier un ensemble de pôles économiques et de grands équipements franciliens majeurs**, tels que La Défense, Pleyel, Le Bourget, la Plaine de France, Paris Nord Villepinte et Roissy. Ces pôles regroupent plusieurs centaines de milliers d'emplois. Dans le cadre de l'enquête publique sur la ligne 17, la CCI Paris Île-de-France réitère son **soutien à la mise en œuvre globale de ce projet, dans des délais compatibles avec les besoins des entreprises.**

— En effet, un système de mobilité moderne, performant et adapté aux besoins des usagers comme des acteurs économiques constitue un **levier essentiel pour le renforcement de l'attractivité des territoires et de la compétitivité des entreprises franciliennes**. Les effets escomptés du Grand Paris Express en matière de développement économique et de création d'emplois reposent sur le dynamisme des entreprises. D'ores et déjà parties prenantes du projet, elles **contribuent au financement de cet investissement** à travers la fiscalité (**une grande partie des 500 millions d'euros annuels** que perçoit la SGP) et abondent à hauteur de 48,4% au budget de fonctionnement des transports en commun d'Île-de-France.

— L'achèvement du GPE dans sa totalité et dans les délais prévus est la condition indispensable pour que le **projet Grand Paris, qui représente plus de 100 milliards d'euros d'opportunités de marchés pour les** entreprises,[1] joue pleinement son **rôle d'accélérateur des projets d'aménagement et de développement des entreprises et de l'emploi**.

LE POINT DE VUE DE LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

— La CCI Paris Île-de-France formule un avis favorable au projet de ligne 17 nord. Ce projet très attendu est impératif et prioritaire pour le développement économique et l'emploi.

. **L'aéroport Paris-Charles de Gaulle**, porte d'entrée internationale de la métropole francilienne et du territoire national, **doit bénéficier d'une liaison performante**, puisqu'il s'agit du 2e aéroport européen et 9e mondial en termes de trafic de voyageurs et du leader européen en termes de fret. A l'instar d'autres aéroports européens tels qu'Amsterdam Schiphol, il est impératif d'investir pour améliorer sa desserte, afin d'absorber mais aussi de stimuler l'augmentation du nombre de passagers, et conforter ainsi la masse critique qui permet de proposer un large panel de destinations à partir de cette plateforme. Dans ce cadre, **la ligne 17 sera complémentaire du projet CDG Express** piloté par le groupe ADP et SNCF Réseau.

. Par ailleurs, **l'amélioration des déplacements des salariés est aujourd'hui un enjeu prioritaire sur la plateforme de Roissy.** L'enquête de déplacements 2015 menée dans le cadre du Plan de déplacements inter-entreprises sur la plateforme aéroportuaire de Roissy, animé par la CCI départementale du Val-d'Oise, montre que **84% des salariés utilisent la voiture.**

Les **projets d'investissements programmés, à l'horizon 2025**, entre le pôle métropolitain du Bourget et celui de Roissy représentent **environ 100 000 nouveaux emplois directs sur le seul pôle de Roissy**. L'arrivée du GPE est décisive pour leur réalisation et leur succès à long terme.

. Le projet est également crucial pour **accompagner le développement du cluster aéronautique du Bourget**. La faiblesse de sa desserte actuelle en transports en commun constitue un frein pour le développement de sa façade ouest. La réalisation de la ligne 17 dans les délais impartis permettra aux entreprises concernées de gagner en attractivité vis-à-vis des salariés et compétitivité, et renforcera la visibilité du territoire grâce à une signature économique affirmée.

. La CCI départementale du Val-d'Oise a souligné, dans son avis favorable à la création de la ZAC du Triangle de Gonesse, que **la ligne 17 est le fondement de la réussite de ce projet d'aménagement**.

. L'enjeu de développement des territoires de la ligne 17 nord est souligné par le **concours international « Les hubs du Grand Paris »**, qui sera ouvert à l'automne 2016 et piloté par le Préfet de région, la Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, la ligne 17 nord est concernée par **3 hubs internationaux : Grand Roissy, Le Bourget Aéroport et Triangle de Gonesse**.

— Le dynamisme de la filière « Congrès et Salons » avec deux parcs d'expositions sur ce territoire (Le Bourget et Paris-Nord Villepinte), dépend directement d'une liaison performante avec Paris, La Plaine-Saint-Denis, les plateformes aéroportuaires du Bourget et de Roissy.

. A l'heure actuelle, **le développement du Parc international des expositions de Paris Nord Villepinte (PIEX) est sérieusement compromis par un réseau de transports rail et route saturé lors de grands évènements** et qui pose des problèmes de confort, d'accessibilité et de sécurité.

. L'amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité à cet équipement stratégique est indispensable **pour que la métropole francilienne conserve son rang de leader en matière de tourisme d'affaires**. Le PIEX, 6e parc d'expositions européen en termes de surface, fait l'objet d'un projet d'extension qui pourrait, à terme, lui faire atteindre 350 000 m² de surfaces couvertes et 110 000 m² de surfaces extérieures. Les activités du PIEX (qui accueille **chaque année près de 2 millions de visites**), génèrent **1,7 milliard d'euros de retombées économiques** directes et indirectes et près de 26 000 emplois « équivalent temps plein ». Les 27 000 entreprises exposantes (dont 40 % d'étrangères) présentes sur les salons réalisent 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires à la suite de contrats liés à la participation aux salons (données 2014).

[1] Selon l'estimation du montant des opportunités de marché publiée par la CCI Paris Île-de-France en octobre 2015 : http://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/etudes/pdf/documents/barometre-grand-paris-note-1510.pdf.

. La CCI de région Paris Île-de-France, tout comme l'ensemble des professionnels de cette filière d'excellence, réaffirme donc la **nécessité de créer un nouveau pôle multimodal autour de la gare du PIEX, adapté aux besoins de la zone d'activité Paris Nord 2 et du parc des expositions**. Le parc d'affaires Paris Nord 2 se densifie et accueillera à terme 30 000 emplois. La ligne 17 permettra de **réduire la dépendance des salariés et visiteurs au RER B et à la route**.

La CCI Paris Île-de-France formule plusieurs demandes et remarques pour assurer la réalisation de la ligne 17 nord dans de bonnes conditions pour les acteurs économiques.

PRINCIPALES DEMANDES ET PROPOSITIONS

1 — Garantir le calendrier de réalisation de la ligne 17 et accélérer la desserte du Mesnil-Amelot

— La CCI Paris Île-de-France reste attentive au **respect du calendrier de réalisation**, qui permettra au territoire de renforcer sa visibilité et aux entreprises concernées de pouvoir ajuster leurs stratégies de développement.

. La réalisation de la ligne doit se faire dans un **calendrier cohérent avec de futurs grands événements tels que les JO 2024 ou l'Exposition universelle 2025**.

. L'arrivée du GPE est également décisive, en complément du développement de l'offre en transports en commun structurants, pour **la réalisation et le succès à long terme de grands projets d'aménagement du territoire** tels que ceux du Triangle de Gonesse ou de la ZAC Aerolians. Ces projets représentent des dizaines de milliers de nouveaux emplois.

— Le dossier d'enquête précise qu'une réflexion sera menée sur l'opportunité de réaliser de manière anticipée le tronçon entre l'aéroport Charles de Gaulle et Le Mesnil-Amelot. La CCI Paris Île-de-France appuie cette démarche et **demande la réalisation de la ligne dans sa totalité, c'est-à-dire jusqu'au Mesnil-Amelot, dès 2024**.

— Le respect du calendrier étant étroitement lié à la sécurisation du **financement, la CCI Paris Ile-de-France réitère la demande que celui-ci soit sanctuarisé pour la ligne 17 nord et l'ensemble du Grand Paris Express.** En effet, s'il est d'ores et déjà acté que la SGP contribuera financièrement aux autres projets du Grand Paris des transports, ces derniers ne doivent pas être réalisés au détriment du GPE.

2 — Répondre à l'exigence de qualité de service sur cette ligne

— L'arrivée de ces nouvelles infrastructures doit **prendre en compte les besoins liés aux activités économiques actuelles et futures,** concernant notamment le PIEX. Par ailleurs, le projet devra répondre aux demandes récurrentes de la clientèle des usagers et visiteurs, liées aux **lacunes actuelles de la desserte des grands équipements (régularité des fréquences, propreté et entretien des infrastructures et matériels roulants, sécurité des personnes, communication multilingue réactive, etc.).**

— La ligne 17 nord ayant la particularité de desservir des pôles d'activités très fréquentés (salariés, congressistes, touristes, etc.), la CCI Paris Île-de-France demande de **prêter une attention particulière à la problématique des limites de capacités de la ligne**. La ligne 17 attirera une fréquentation importante, avec des périodes particulièrement chargées lors de grands événements (130 à 160 000 voyages par jour de salon, sur l'ensemble de la ligne 17, selon la Société du Grand Paris). **La fréquence des dessertes devra donc être suffisante lors de grandes manifestations** impliquant un accroissement des flux vers Paris-Le Bourget, Paris-Nord Villepinte, Roissy-Charles de Gaulle, etc.

— Une vigilance accrue doit être portée à la **gestion de la ligne 17 en tronçon commun avec la ligne 16 au sud**, au regard des difficultés d'exploitation que cela pourrait générer.

3 — Assurer des interconnexions efficaces avec les autres modes de transports

— La mise en œuvre de la ligne 17 doit assurer une complémentarité avec la **réalisation des projets de transport complémentaires et les transports existants**.

. La CCI Paris Île-de-France salue dans ce cadre le fait que la Société du Grand Paris assure, selon le dossier d'enquête publique, la **compatibilité du projet avec la réalisation du lien ferroviaire RER B – RER D** (« barreau ferroviaire de Gonesse ») **à la gare Triangle de Gonesse**.

. Elle souligne également la nécessité de penser le pôle gare du Triangle de Gonesse en liaison avec Grand Paris Aménagement, Paris Nord 2, Paris Terres d'Envol (Territoire T7) et les autres utilisateurs. De manière générale, **la CCI Paris Île-de-France se tient à la disposition de la SGP et des acteurs publics pour participer aux études de pôles et multimodales** (accompagnement dans les Plans de Déplacements Entreprises).

. La partie sud de la ligne 17 sera connectée à la ligne 14 en gare de Saint-Denis Pleyel, ce qui permettra de rejoindre l'aéroport d'Orly via Paris. Dans le cadre de la réalisation de la ligne 16/17 sud, **l'optimisation des connexions à Pleyel entre la ligne 14 et la ligne 16/17 devra donc être recherchée, par exemple par des correspondances quai à quai**, afin de garantir une liaison efficace entre les principaux aéroports franciliens.

— La CCI Paris Île-de-France **salue l'étude d'opportunité réalisée par la SGP sur les besoins d'accès des véhicules particuliers aux gares** (deux sites sont ainsi identifiés pour des Parcs Relais : Triangle de Gonesse et Le Mesnil-Amelot) et **invite le STIF et la SGP à travailler étroitement sur cette question**.

4 — Maîtriser les impacts de la ligne 17 nord sur les territoires et les entreprises

— De manière générale, **la coordination avec les projets de territoires autour des gares, portés par exemple par le contrat d'intérêt national sur le corridor aéroportuaire du Grand Paris, doit être assurée**.

— **La gestion des chantiers devra être exemplaire pour les entreprises concernées**.

. La CCI Paris Île-de-France s'est déjà engagée dans un **partenariat avec la SGP concernant l'accompagnement des entreprises concernées par la ligne 15 sud**, afin de minimiser l'impact des travaux sur leur activité et de soutenir leur développement commercial durant cette période.

. Dans le cadre de la réalisation de la ligne 17, l**e maintien qualitatif de la desserte des grands équipements pendant les travaux** devra être assuré. **L'impact sur l'organisation des lignes de bus et leur développement, notamment les BHNS, devra être maîtrisé**, en ajustant l'offre de substitution afin de préserver l'accès à certaines zones (Paris Nord 2, Aerolians et PIEX par exemple).

. Enfin, pour une maîtrise globale des impacts du chantier, **la diversification des modes d'évacuation des déblais doit être confirmée** en privilégiant la réduction des nuisances pour la circulation locale.

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France
27, avenue de Friedland
F - 75382 Paris Cedex 8
www.cci-paris-idf.fr/etudes

Contact expert
Direction des politiques territoriales
Margot Clavel ☎ 01 55 65 78 91
mclavel@cci-paris-idf.fr

Contact Communication
Isabelle de Battisti : ☎ 01 55 65 72 30
idebattisti@cci-paris-idf.fr

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE